



**NEWSLETTER DE LA COOPERATION MONDIALE**  
**Decembre 2013**

***Bonnes fêtes et meilleurs vœux à tous pour la Nouvelle Année ! Joyeuses fêtes !***

**Dans ce numéro :**

- ***Combattre les inégalités profondément ancrées : les droits des minorités dans le cadre du développement de l'après-2015***
  - ***La Coalition Mondiale pour les socles de protection sociale vole de ses propres ailes***
  - ***La 6<sup>e</sup> session du Groupe de travail ouvert des Nations Unies sur les objectifs de développement durable : le CIAS s'exprime***
  - ***Ressources et liens utiles***
- ***Article du mois : Combattre les inégalités profondément ancrées : les droits des minorités dans le cadre du développement de l'après-2015***



Par Rita IZSAK<sup>1</sup>

L'échéance prévue pour atteindre les Objectifs Millénaires pour le Développement, à savoir, 2015, approche et la communauté internationale est déjà en plein débat sur la forme et l'axe principal du programme de développement pour l'après-2015. A la suite du sommet de Rio+20 où les questions de durabilité et d'inclusion avaient commencé à retenir une grande attention, il est essentiel d'aller plus loin dans la réflexion concernant la hausse inquiétante des inégalités qui se manifestent a priori sous plusieurs formes, à la fois dans les sociétés et au niveau international. Il est extrêmement important de reconnaître les causes structurelles des inégalités, de même que les effets nuisibles qu'elles ont sur l'intégration politique, économique ou sociale. Dans cet article, j'aimerais attirer votre attention sur la situation des minorités et sur les effets que les inégalités structurelles ont sur elles.

---

<sup>1</sup> L'auteure est l'experte indépendante des Nations Unies sur les problèmes rencontrés par les minorités et a été nommée par le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU en 2011. Elle ne dépend d'aucun gouvernement ou organisation et siège à titre personnel. Mlle IZSÁK détient un master en Droit de l'Université catholique Pázmány Péter en Hongrie.

Les preuves rassemblées par des moniteurs indépendants indiquent qu'en 2013, les progrès dans l'avancée mondiale des Objectifs du Millénaire pour le Développement concernant les groupes défavorisés, notamment les Roms, les personnes d'ascendance africaine, les parias (Dalits) et d'autres minorités ethniques qui sont marginalisées, des minorités religieuses et linguistiques, ont été au mieux très modestes et n'ont pas rempli les objectifs escomptés. Les contrastes d'inégalités se sont peut-être même creusés au fur et à mesure que la situation de certains groupes s'améliorait, alors que celle des minorités défavorisées empirait ou stagnait. La majeure partie des Etats et de la communauté internationale n'a pas reconnu tous les impacts de la discrimination, de l'exclusion sociale et de la marginalisation économique sur les groupes minoritaires défavorisés, ni tous les défis inhérents à la recherche de solutions aux barrières actuelles qui entravent le développement socioéconomique. Sans des efforts significatifs et à large échelle pour attirer l'attention sur la nécessité de trouver des solutions qui fonctionnent bel et bien pour les groupes défavorisés, les stratégies du programme de développement pour l'après-2015 vont peut-être continuer à suivre les mêmes évolutions, priorités et modèles qui ont jusqu'ici montré des capacités limitées pour répondre aux besoins en développement des minorités défavorisées.

L'une des barrières majeures rencontrées dans l'estimation et dans le traitement de telles disparités est le manque de données pertinentes - par exemple, il est difficile de trouver des données sur la pauvreté qui soient classées par critère d'appartenance ethnique, de religion, de langue ou de sexe. Des statistiques de qualité constituent une avancée vitale dans la conceptualisation de stratégies efficaces pour réduire la pauvreté et il est par conséquent regrettable que, parmi les modalités qui régulent les aides apportées par les donateurs et qui concernent les dispositifs de réduction de la pauvreté, la collecte de données ventilées par critère ethnoculturel ne soit pas uniformément soutenue. Les sensibilités politiques peuvent être un des facteurs qui expliquent cela, elles devraient donc être prises en compte - une source du PNUD affirme que « montrer et analyser des données sur des groupes ethniques spécifiques peut poser problème ». En 2005, la publication du PNUD *Contrôler et faire le bilan des OMD : un bilan des bonnes pratiques* donnait une recommandation qui était la suivante : « partout où cela est possible, il faudrait se servir de données ventilées afin de souligner les disparités en fonction du sexe, de l'appartenance ethnique, de la position géographique, de l'âge ou d'autres dimensions de l'inégalité »<sup>2</sup>. Mais peu de pays ont appliqué cette recommandation.

Dans quelques pays où des données ventilées existent, les données reflètent de fait les inégalités entre groupes majoritaires et groupes minoritaires. Selon une récente analyse effectuée par le Pew Research Center sur les données du dernier recensement des Etats-Unis<sup>3</sup>, le contraste en matière de richesses qui existe entre les Blancs et les minorités a continué de se creuser depuis 1984, date où le recensement a commencé à tenir compte de ces données. Les Blancs ont en moyenne 20 fois la valeur nette des Noirs et 18 fois celle des Hispaniques. La récession qui vint plus tard, de fin 2007 au second semestre 2009, a eu des conséquences bien plus marquées sur les richesses des minorités que sur celles des Blancs. De 2005 à 2009, la richesse médiane ajustée en fonction du taux de l'inflation a chuté de 66% chez les ménages hispaniques et de 53% pour les ménages noirs, contre 16% pour les ménages blancs. La conséquence de ces déclin est qu'un ménage noir moyen n'avait en 2009 que 5 677\$ de richesse (les avoirs moins les dettes), un ménage hispanique moyen avait 6 325\$ de richesse et un ménage blanc moyen avait 113 149\$.

Au Brésil, les données du recensement montrent que dans presque tous les champs du développement humain, des inégalités profondes existent entre les Blancs ou les Asiatiques et les Noirs. En moyenne, les Brésiliens blancs et asiatiques gagneraient deux fois plus que les Brésiliens

---

<sup>2</sup> *Contrôler et faire le bilan des OMD : un bilan des bonnes pratiques* (Bureau du PNUD pour le groupe des politiques de développement et de la réduction de la pauvreté, Août 2005): p. 18.

<sup>3</sup> <http://www.pewsocialtrends.org/2011/07/26/wealth-gaps-rise-to-record-highs-between-whites-blacks-hispanics/>

d'origine noire ou métisse. Les Brésiliens noirs ont bien plus de risques d'être pauvres et atteignent rarement de hauts postes en affaires ou en politique. Des 16,2 millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (environ 8,5% de la population), 70,8% sont noirs. Le salaire moyen des Brésiliens noirs et métisses est 2,4 fois plus bas que celui des citoyens blancs et des citoyens d'origine asiatique.<sup>4</sup>

Au Royaume-Uni, les données ventilées révèlent des modèles similaires. Environ deux cinquièmes des personnes issues de minorités ethniques sont touchées par la pauvreté monétaire, c'est deux fois le taux des Blancs. Le taux de pauvreté monétaire varie considérablement d'un groupe ethnique à un autre. On trouve les taux les plus élevés chez les Bangladais (65%), les Pakistanais (55%) et les Africains noirs (45%). Le taux de pauvreté monétaire chez les Indiens et les Noirs des Caraïbes (25-30%) est inférieur à celui que l'on trouve chez les autres groupes dont il est question précédemment mais il reste bien plus élevé que le taux de 20% que l'on trouve chez les Blancs.<sup>5</sup>

Cela dit, la pauvreté qui touche les minorités n'est pas seulement liée au revenu. Tous les indicateurs de développement humain concernant les minorités montrent systématiquement des chiffres inférieurs si on les compare à ceux des groupes non-minoritaires. Des contrastes existent dans les domaines de l'accès à l'éducation ou à l'assurance maladie mais on constate également une discrimination dans l'accès à l'emploi, à l'égalité des salaires et au crédit, une participation plus faible voire inexistante dans les processus politiques et dans d'autres processus décisionnels, notamment pour ce qui est de la planification du développement qui permet d'articuler les besoins spécifiques de ces groupes. Les minorités ont un accès aux terres plus limité voire inexistant et ont une moindre garantie de leurs droits fonciers ; vivre dans des régions où les services publics et les emplois sont moins nombreux ainsi que le manque de maîtrise des langues dominantes sont des exemples de défis que les minorités rencontrent partout dans le monde. Comme le souligne à juste titre *le Rapport de synthèse de la Consultation thématique globale sur le traitement des inégalités de l'agenda de développement post-2015*<sup>6</sup>, de nombreux indices montrent que les inégalités présentes dans un domaine structurel précis augmentent les probabilités d'inégalités dans les autres domaines. Si une occasion se présente pour apporter des améliorations dans un domaine, les chances d'amélioration sont souvent mises à mal ou rendues impossibles en raison d'obstacles rencontrés à plusieurs niveaux au même moment. Ces inégalités qui se croisent et se renforcent mutuellement trouvent souvent leur origine dans les relations historiques et continuent à se répéter par les discriminations subies dans les domaines social, économique, environnemental et politique.

#### Au-delà de la pauvreté territoriale

Lorsqu'on parle de Paimandó-Choco (Choco est un département de Colombie) dans la presse, on l'appelle souvent « le village le plus pauvre de Colombie ». Pour expliquer leur incapacité à aider les habitants, les autorités invoquent souvent les difficultés d'accès pour atteindre cette région éloignée. Mais beaucoup de locaux pensent qu'il y a là plus qu'un problème lié à l'éloignement de la capitale. On apprend sans surprise que la plupart des habitants de ce village si pauvre étaient des personnes d'ascendance africaine et des indigènes. Leurs besoins les plus élémentaires sont restés insatisfaits en termes de santé, d'installations sanitaires de base, d'éducation et ainsi de suite. La rivière de Quito était la seule voie de transport et la seule manière d'entrer ou de sortir du village. Les gens qui y vivent pensent qu'ils ont été négligés et abandonnés pour la simple raison qu'ils n'appartiennent pas à un groupe ethnique majoritaire et il est même assez courant de voir les communautés indigènes et celles des afrodescendants confronter à des problèmes. Lors des rencontres avec les autorités,

<sup>4</sup> <http://www.censo2010.ibge.gov.br/>

<sup>5</sup> <http://www.poverty.org.uk/reports/ethnicity.pdf>

<sup>6</sup> [www.worldwewant2015.org/file/299198/download/324584](http://www.worldwewant2015.org/file/299198/download/324584)

leurs chefs exigent en général une aide sous la forme de « choses très rudimentaires » comme un accès à un bon système d'installations sanitaires et d'évacuation des eaux usées. Les chefs indigènes femmes ont fait connaître leurs inquiétudes quant à l'accès au contrôle moderne des naissances qui fut longtemps d'une incohérence ridicule- un mois, les pharmacies recevaient des pilules, le mois suivant, elles proposaient des injections aux femmes. Pourquoi une telle indifférence, pourquoi une telle attitude ? Pour ces femmes, cela s'explique par leur origine ethnique et par leur statut de minorité.

Mais dans la plupart des cas, lorsque les organisations de la société civile font entendre leur voix et font pression sur le gouvernement national au sujet de la situation de ces communautés, les officiels ne peuvent cacher la faiblesse de leurs arguments principaux qui passent alors pour de simples excuses – ces régions ne sont pas prises en compte par les programmes gouvernementaux et la pauvreté dans ces régions est due à la géographie et non à une discrimination structurelle.

Source : Voyage au cœur du village le plus pauvre de Colombie par Alfredo Molano Bravo.  
<http://www.soho.com.co/zona-cronica/articulo/viaje-al-pueblo-mas-pobre-de-colombia/32284>.  
Août 2013.

Contribution apportée par Mlle Martha Piedad Mosquera Figueroa

La discrimination fondée sur les castes touche environ 260 millions de personnes à travers le monde, la grande majorité vivant en Asie du Sud. Les communautés Dalits en particulier, souffrent de discrimination et d'exclusion à tous les niveaux de la société. Dans certains districts, les niveaux d'alphabétisation sont plus bas chez les filles Dalits (25%) que la moyenne nationale qui est de 43% pour la population féminine. La communauté Dalit Mushahar compte à peine 9% de femmes alphabètes.<sup>7</sup>

En Afrique, seulement 13% des enfants ont accès à une éducation primaire dans leur langue maternelle, contre 62% d'enfants qui en bénéficient en Asie du Sud-est et dans le Pacifique, une région dont la diversité linguistique est encore plus grande qu'en Afrique<sup>8</sup>.

Selon une étude régionale sur les Roms menée en 2012, entre 70 et 90% des Roms interrogés indiquent qu'ils vivent dans des conditions de grandes privations matérielles. Le taux d'abandon scolaire dans l'enseignement secondaire chez les enfants Roms a pour conséquence un taux de fréquentation scolaire après l'école primaire largement plus bas que celui de la majorité de la population. En Europe du Sud-est par exemple, seuls 18% des Roms vont à l'école secondaire, contre 75% de l'ensemble de la population, et moins de 1% des Roms vont à l'université.<sup>9</sup>

Les données ci-dessus montre le retard des membres de certaines minorités quand il est question d'égalité et au bout du compte quand il est question du développement de leur propre potentiel : tout cela est dû à leur origine de minorité. Toutefois, le problème est que les analyses de la pauvreté conventionnelle passent souvent à côté de ces tendances minoritaires parce que l'accent est mis sur l'individu ou le ménage au lieu des groupes, et sur les mesures matérielles de la pauvreté

---

<sup>7</sup> [http://idsn.org/fileadmin/user\\_folder/pdf/New\\_files/UN/IDSN\\_Forum\\_on\\_Minorities.pdf](http://idsn.org/fileadmin/user_folder/pdf/New_files/UN/IDSN_Forum_on_Minorities.pdf)

<sup>8</sup> PNUD, Rapport sur le Développement humain 2004 (New York, NY: PNUD 2004): p. 34, Figure 2.4.

<sup>9</sup> Rapport d'experts sur la fin de la discrimination envers les enfants de Roms préparé par l'UNICEF, cité dans le rapport du Conseil de l'Europe intitulé « Mettre fin à la discrimination envers les enfants de Roms »  
<http://assembly.coe.int/ASP/Doc/XrefViewPDF.asp?FileID=19545&Language=EN>

au lieu des dimensions sociales. C'est surtout le cas des recensements nationaux où l'on pose souvent des questions sur l'appartenance ethnique, la langue maternelle, l'appartenance religieuse et ainsi de suite mais cela ne sert que des objectifs statistiques, il n'y a pas de tentative pour avoir une vision d'ensemble et pour mettre en lien les réponses avec d'autres données comme le niveau de revenu, l'alphabétisation, le niveau d'éducation, le chômage, les expériences de discrimination ou la position géographique. Reconnaissons que la pauvreté a souvent un visage territorial et que les personnes appartenant à la même classe sociale ont tendance à vivre ensemble. En suivant cette logique, les gouvernements feraient bien d'identifier les microrégions les plus défavorisées de leurs pays, en y mettant en œuvre des projets massifs et ciblés de développements intersectoriels. Dans ce cas, il y a une forte probabilité que ces projets atteignent également les communautés minoritaires qui ont tendance à compter parmi les plus pauvres. En parallèle, des outils de contrôle doivent être en place afin de s'assurer que tous ceux dans le besoin bénéficient de manière égale de ces programmes. Une telle approche en matière de politiques pourrait aussi être plus acceptable et bénéficier d'un plus grand soutien de la part des communautés majoritaires. Ces dernières ne s'opposent généralement pas aux investissements dans les « régions pauvres » mais elles protestent souvent avec force face à des dépenses publiques destinées à certains groupes minoritaires précis. Gagner le soutien de la majorité pour des projets qui visent les minorités pourrait également être une condition préalable à un succès durable.

Il est prouvé qu'une corrélation entre les inégalités horizontales et les conflits actuels existent en fonction de l'ethnie, de la religion et de l'identité linguistique. La persistance des inégalités et l'augmentation des contrastes de ces inégalités peuvent constituer un facteur déstabilisant, en particulier lorsque l'on considère que le gouvernement échoue à trouver des solutions à ces problèmes (ou même, qu'il est à l'origine de ces problèmes). La prévention des conflits est une des raisons pour lesquelles le contrôle de l'atténuation de la pauvreté chez les personnes appartenant à des minorités est crucial : si certains dispositifs socio-économiques sont efficaces pour les groupes majoritaires mais pas pour les minorités, les inégalités vont se développer et les tensions vont monter. Dans ce sens, des stratégies de participation inclusive pour la réduction de la pauvreté ont fait leurs preuves et se sont aussi révélées être des mesures efficaces pour prévenir les conflits.

Les découvertes d'une étude commandée par mon prédécesseur, Mlle Gay McDougall, ont démontré que seule une poignée de pays portaient une attention particulière aux minorités dans leurs rapports des OMD<sup>10</sup>. Même dans les cas où il est fait mention des minorités, les discussions manquent sur les localisations, les processus et plus important encore sur les raisons qui font que les minorités connaissent des degrés anormalement élevés de pauvreté et d'autres inégalités profondes. Les femmes appartenant à des groupes minoritaires demeurent particulièrement vulnérables et passent souvent inaperçues.

A mon avis, le cadre de l'après-2015 doit s'appuyer sur les droits de l'homme et sur les principes d'égalité, de non-discrimination et de participation<sup>11</sup>. Il serait crucial d'établir des cibles spécifiques pour les Etats en ce qui concerne l'inclusion des minorités dans plusieurs sphères de la société, tandis que la participation des minorités devrait être augmentée grâce à une action déterminée. La collecte de données ventilées sur l'appartenance ethnique, la religion, la langue, etc. et sur les discriminations croisées doit devenir un aspect permanent des statistiques nationales, ce qui donnerait ainsi l'occasion de contrôler le statut des minorités et leur évolution dans le nouveau cadre de développement pour l'après-2015. L'attention particulière que les institutions porteraient à la situation des minorités au niveau national, en établissant par exemple des ministères désignés, des points de convergence, des médiateurs, des commissions et d'autres activités similaires, pourrait

---

<sup>10</sup> <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G07/113/05/PDF/G0711305.pdf?OpenElement>

<sup>11</sup> Les recommandations sont en accord avec celles figurant dans le Rapport de synthèse de Consultation thématique globale sur le traitement des inégalités dans l'agenda de développement post-2015

faire la différence pour combattre des discriminations bien ancrées et les inconvénients auxquels ces groupes sont confrontés.

L'incapacité à pleinement intégrer les minorités dans la société signifie non seulement que les gouvernements n'honorent pas leurs engagements et leurs obligations vis-à-vis des droits de l'homme, mais aussi que les sociétés passent à côté des développements économiques et des avantages que représente cette inclusion. Les études de la Banque mondiale ont montré que l'inclusion des minorités pouvait automatiquement engendrer une augmentation du PIB<sup>12</sup>. La société tout entière y perd lorsque certains groupes sont tenus à l'écart du développement. Les désavantages éternels et continus des minorités sont moralement répréhensibles, économiquement contreproductifs et politiquement dangereux : mener des actions téméraires le plus tôt possible en vue d'améliorer la situation en encourageant la pleine intégration des minorités permettra à la société de retirer d'autant plus de bénéfices sur le long terme.

***Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que son auteur et elles ne reflètent pas nécessairement celles du Comité de Gestion du CIAS.***

### ➤ **La Coalition Mondiale pour les socles de protection sociale vole de ses propres ailes**

L'équipe en chef de la Coalition Mondiale pour les socles de protection sociale a convoqué fin novembre 2013 une réunion à Berlin en Allemagne suite à l'invitation de la Fondation Friedrich Ebert. Le CIAS est un des fondateurs de la Coalition et a activement participé à des activités assignées au groupe en chef, depuis sa création, y compris la réunion mentionnée précédemment.

Créée à l'été 2012, la Coalition Mondiale pour les socles de protection sociale est ouverte aux ONG qui représentent leurs circonscriptions et qui adhèrent aux principes et aux objectifs de la Coalition. Alors que la Coalition œuvre dans une structure en réseaux à l'échelle mondiale sans pour autant avoir de siège formel ou de secrétariat, elle cherche à communiquer avec des organisations internationales telles que l'ONU et l'OIT, le Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale et d'autres organisations importantes et elle cherche également à apporter une contribution aux forums internationaux et régionaux. Fondée sur les principes d'inclusion, de non-discrimination et de respect mutuel, la Coalition s'appuie sur des productions collectives et sur la solidarité dans l'élaboration de positions de négociation. Les objectifs principaux de la Coalition sont les suivants : promouvoir des débats internationaux traitant des enjeux liés aux Socles de protection sociale (SPS) et mieux faire connaître la Recommandation n°202 de la Conférence Internationale du Travail ; créer une plateforme où les organisations de la société civile à travers le monde partageraient leurs expériences, notamment celles concernant le développement d'outils adaptés; collaborer avec des plateformes et/ou des coalitions nationales et régionales de protection sociale, là où elles ont été établies et promouvoir les objectifs des SPS ; et préconiser la formation de coalitions inclusives là où elles n'existent pas encore, afin de promouvoir la conception, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation des socles de protection sociale.

La réunion de Berlin a permis de passer en revue plusieurs nouvelles propositions et activités. L'une d'entre-elles concernait l'intégration des SPS au cadre du développement pour l'après-2015 en tant qu'objectif à part entière, dans la mesure où l'éradication de la pauvreté reste l'objectif primordial du cadre. Un rapport du groupe de travail dont la tâche est de cartographier les activités des organisations de la société civile qui concernent la protection sociale (qui fait quoi et où) a été examiné. Bien que l'exercice de cartographie s'est avéré important pour débattre sur différentes idées, pour apporter des exemples et des études de cas et pour identifier les groupes cibles afin de favoriser les dialogues sur les SPS à l'échelle nationale, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. L'autre développement était une campagne de signature menée par le Comité ONG pour le

---

<sup>12</sup>[http://siteresources.worldbank.org/EXTROMA/Resources/Economic\\_Costs\\_Roma\\_Exclusion\\_Note\\_Final.pdf](http://siteresources.worldbank.org/EXTROMA/Resources/Economic_Costs_Roma_Exclusion_Note_Final.pdf)

Développement social de New-York (diffusée sur Facebook et Twitter) qui est parvenu à rassembler plus de 15 000 signatures de soutien pour les SPS.

La réunion s'est accordée sur le fait qu'une inclusion plus large des nouveaux membres de la Coalition était nécessaire, surtout de la part des pays en voie de développement ; une meilleure coordination entre les activités du groupe en chef et celles de la Coalition dans son ensemble est également nécessaire, notamment en établissant des points de focalisation différents pour chaque région géographique. Contrôler les activités des membres de la Coalition qui concernent la conceptualisation et la mise en œuvre des SPS devrait devenir une priorité. Le site web de la Coalition sera conçu dans un futur proche.

➤ **La 6<sup>e</sup> session du Groupe de travail ouvert des Nations Unies sur les objectifs de développement durable : le CIAS s'exprime**

Le 13 décembre 2013, le CIAS a eu l'occasion de prendre la parole lors de la 6<sup>e</sup> session du Groupe de travail ouvert des Nations Unies sur les objectifs de développement durable au sujet des questions de gouvernance mondiale et des droits de l'homme. L'intervention du CIAS a souligné qu'au sens large, une bonne gouvernance à l'échelle mondiale était similaire à une bonne gouvernance à l'échelle régionale, nationale, provinciale et locale, dans le sens où elle se caractérise par les mêmes principes —la représentativité, la cohérence, l'efficacité, la responsabilité et la transparence. Afin de rendre la participation des représentants de la société civile significative dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, il est plus que souhaitable d'adopter des mécanismes et d'allouer des ressources afin d'augmenter les capacités de tous les citoyens et de toutes les parties prenantes dans les processus décisionnels, surtout les femmes, les personnes vivant dans la pauvreté, les enfants, les jeunes et les personnes âgées—notamment dans les pays du Sud.<sup>13</sup>

L'ensemble de la société civile - les organisations non-gouvernementales, les mouvements sociaux, les alliances informelles et les organisations à l'échelle de communautés- devrait être reconnu comme un partenaire vital pour identifier les problèmes, apporter des informations aux politiciens, gérer le budget, et comme un partenaire qui rend possibles la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation. L'instauration de mécanismes et l'allocation de ressources qui visent à assurer une pleine participation de tous les citoyens et de toutes les parties prenantes et ce, même par le biais du développement des capacités, exige la collaboration des gouvernements et du système des Nations Unies. En s'appuyant sur le modèle du **Mécanisme de la Société civile** élaboré par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CAS), organe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)- ce modèle implique un système sophistiqué de représentation équilibrée de la société civile dont l'objectif est de promouvoir une participation véritablement significative -, on aurait un moyen de rapprocher la société civile et les autorités locales.<sup>14</sup>

Il serait notamment très utile si un tel rapprochement pouvait se passer au niveau régional comme au niveau du Siège des Nations Unies. L'adoption de ces recommandations par l'Assemblée Générale dans ce contexte précis pourrait même se propager à d'autres silos des Nations Unies.

Les droits de l'homme et une bonne gouvernance se soutiennent mutuellement : lorsque l'un est affaibli ou absent, l'autre en pâtit nécessairement. Adopter un cadre rattaché aux droits de l'homme pour le programme de développement pour l'après-2015 apportera une fondation solide pour les mesures politiques afin de combattre toutes les dimensions de la pauvreté, et cela apportera aussi une fondation solide pour les mesures politiques favorisant une bonne gouvernance.

---

<sup>13</sup> Note d'information édition n°5 de l'ONU-LSNG. Recommandations sur la gouvernance mondiale <http://bit.ly/NGLSglobalgovernanceOWG>

<sup>14</sup> Ibid.

➤ **Ressources et liens utiles**

**Des solutions pour mettre fin au mariage des enfants : *résumé des preuves***

Selon une étude publiée par le Centre International de Recherche sur les Femmes (ICRW), près de 70 millions de fillettes mariées à travers le monde sont en général forcées de se marier dès le plus jeune âge. Ayant passé systématiquement en revue les programmes qui mesuraient les évolutions dans l'état des connaissances, des attitudes et/ou des comportements, l'ICRW a identifié les stratégies suivies par les programmes qui permettaient de retarder ou d'empêcher le mariage des enfants.

Pour plus d'informations :

<http://www.icrw.org/publications/solutions-end-child-marriage-0>

**Des emplois et des services sociaux de qualité: la réussite du Costa Rica dans une double incorporation difficile à mettre en pratique**

Peu de pays en voie de développement sont parvenus à offrir à la fois des emplois de qualité et des services sociaux pour tous. Cette publication de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) considère l'expérience du Costa Rica comme l'une des rares exceptions ayant réussi cet exploit. Les auteurs [Juliana Martinez Franzoni](#) et [Diego Sánchez Ancochea](#) se concentrent sur le rôle essentiel de l'Etat dans l'augmentation des emplois du secteur public, dans la promotion des petites entreprises et des petites coopératives, et dans la création de services sociaux généreux et universels. La publication donne en guise de conclusion huit leçons à tirer pour les politiciens et les spécialistes du développement.

Pour plus de détails :

[http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/\(httpPublications\)/110BB7FDD22E4AF7C1257BC900485755?OpenDocument](http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/(httpPublications)/110BB7FDD22E4AF7C1257BC900485755?OpenDocument)

Chers lecteurs, chères lectrices de la Newsletter sur la Coopération Mondiale !

Le Comité de Gestion du CIAS prévoit de réorganiser l'actuel site web du CIAS afin de l'améliorer-l'actualiser et le rendre plus facile à utiliser. Nous aimerions connaître votre avis sur les améliorations à apporter, ce que vous aimeriez y voir figurer par rapport à la version actuelle.

Merci d'envoyer vos avis et suggestions à [icsw@icsw.org](mailto:icsw@icsw.org)

Bien à vous,

Le Comité de gestion du CIAS

Rédacteur de la newsletter : Sergei Zelenev, Directeur exécutif :

Adresse : ICSW, P.O. Box 28957, ICSW, Plot 4, Berkeley Lane, Off Lugard Avenue, Entebbe, Ouganda

Tél. : +1 718 796 7417, +256414321150

Email : [szelenev@icsw.org](mailto:szelenev@icsw.org), [icsw@icsw.org](mailto:icsw@icsw.org)

Site web [www.icsw.org](http://www.icsw.org);

Traduction française: Ohrem Stephanie

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, merci de cliquer '[ici](#)' en nous communiquant votre nom et adresse mail